

# REPRISE À LA BARRE DU TRIBUNAL

## ► Saisissez les opportunités de croissance et redonnez vie aux entreprises en difficulté

La reprise à la barre du tribunal consiste à acquérir les actifs d'une entreprise en difficulté en redressement ou liquidation judiciaire. Derrière ces situations complexes se cachent souvent des structures à fort potentiel, prêtes à être redynamisées par un repreneur averti.

C'est l'opportunité de :

- Revitaliser une activité
- Créer de la valeur
- Et accompagner un redressement durable et profitable

## ► LAMY LEXEL, un atout stratégique pour votre projet de reprise

- Un réseau solide d'interlocuteurs clés : tribunaux, administrateurs judiciaires, investisseurs
- Une expertise éprouvée en restructuring et retournement
- Une approche intégrée : droit des affaires, social, fiscalité, propriété intellectuelle
- Une capacité à transformer une opération juridique complexe en levier de croissance

**LAMY LEXEL, votre partenaire pour une reprise sécurisée et une croissance durable.**

## LAMY LEXEL : un partenaire stratégique pour réussir votre reprise

Nous accompagnons depuis de nombreuses années les repreneurs d'entreprises en difficulté, tous secteurs confondus.

Notre force : une approche transversale et une équipe pluridisciplinaire (corporate, social, fiscal, IP/IT) pour sécuriser chaque étape de votre projet et maximiser vos chances de succès.

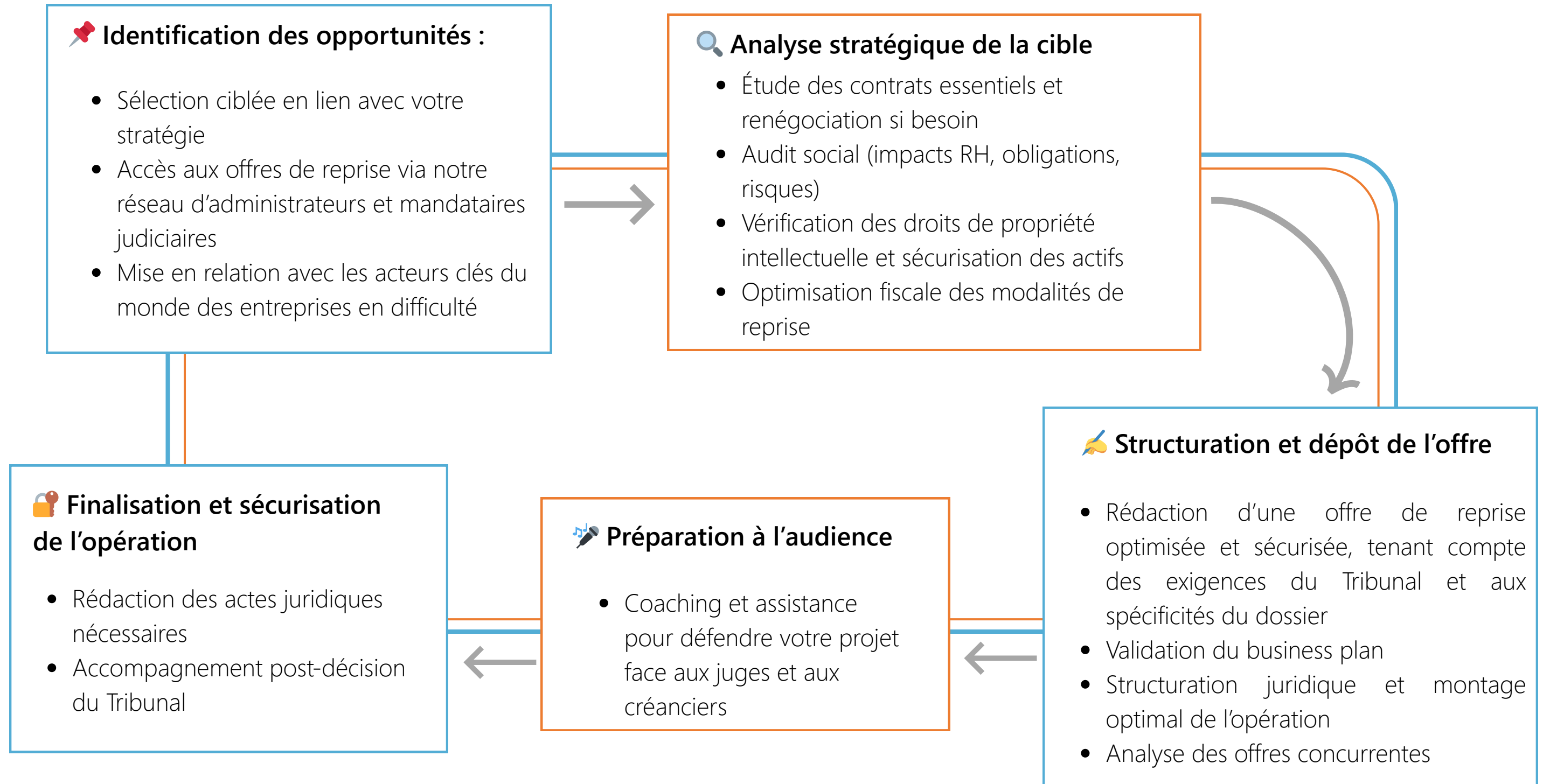
## Nos avocats experts

- **Edouard BERTRAND**  
Contentieux des affaires & Restructuring
- **Anne-Gaëlle PROST**  
Contentieux des affaires & Restructuring
- **Béatrice CHAINE FILIPPI**  
Social
- **Charlotte FOURNET**  
Social

## Nous contacter

✉ [restructuring@lamy-lexel.com](mailto:restructuring@lamy-lexel.com)

# Un accompagnement sur-mesure, de l'opportunité à la concrétisation



Accompagnement possible dès le démarrage de votre activité, ou lors de l'une des étapes clés de votre développement



LAMY LEXEL  
avocats d'entreprises



[www.lamy-lexel.com](http://www.lamy-lexel.com)  
04 72 74 53 00